

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 14 mars 2016

Procès-verbal de la session ajournée du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le quatorzième jour de mars deux mille seize (2016) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2016-03-73.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour du 7 mars 2016 se poursuive et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. SUITE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 7 MARS 2016
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.2 Dépôt des états financiers 2015
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.4 Parc Kiskotuk - Entente avec la Ville de Rivière-du-Loup
 - 8.5 Congrès Combeq
11. AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.1 Offre de service MSEI Multisciences Expertises Inc.
 - 11.2 Correction paiement no 4 - Excavations Léon Chouinard et Fils Inc.
 - 11.3 Soumissions - Pompe - Station pompage rue des Muguets
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-03-74.4.2 Dépôt des états financiers 2015

Madame Isabelle Thériault vérificatrice de la firme Samson, Bélair nous transmet les résultats de la vérification pour l'année terminée au 31 décembre 2015.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte les états financiers tels que présentés au 31 décembre 2015 ainsi que les commentaires du vérificateur;

Que le conseil autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer :

- copie des états financiers au 31 décembre 2015
- copie de la lettre « déclarations de la direction »
- copie de la lettre « conditions de la mission de vérification »
- copie des écritures de régularisation.

8.4 Parc Kiskotuk - Entente avec la Ville de Rivière-du-Loup

Dépôt d'un projet d'entente entre la Municipalité de Cacouna et la Société du Parc Côtier Kiskotuk ainsi que d'un projet de résolution afin de demander à la Ville de Rivière-du-Loup un droit d'usage d'une parcelle de terrain du site d'enfouissement technique.

a) Projet d'entente entre la Municipalité et la Société du Parc Côtier Kiskotuk

Ce point est reporté à une date ultérieure.

2016-03-75.8.4-b Demande d'un droit d'usage d'une parcelle de terrain du site d'enfouissement technique

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Municipalité de Cacouna relativement aux redevances relatives à un lieu d'enfouissement technique de la Rivière-des-Vases (CMQ-64814);

Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup est propriétaire d'un lot connu et désigné comme étant le lot # 4983952 au cadastre du Québec;

Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup envisageait d'utiliser le lot # 4983952 dans le cadre de l'exploitation du lieu d'enfouissement technique visé par la décision CMQ-64814 de la Commission municipale du Québec;

Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup renonce, pour des raisons techniques, à utiliser le lot # 4983952 dont elle est propriétaire pour l'exploitation du site d'enfouissement technique;

Considérant que la Municipalité de Cacouna désire mettre en valeur le secteur où est situé le lot # 4983952 en procédant à divers aménagements au cours des prochaines années, dans l'intérêt de ses citoyens ainsi que dans l'intérêt public;

Considérant que la Municipalité de Cacouna est impliquée dans le développement du parc régional côtier Kiskotuk, dont une partie est située sur son territoire;

Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup accepte de permettre à la Municipalité de Cacouna l'usage du terrain afin que cette dernière puisse réaliser son projet de mettre en valeur le secteur de son territoire où est situé le lot # 4983952;

Considérant les dispositions des articles 1172 à 1176 du *Code civil du Québec* relativement au contrat d'usage;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Le Conseil municipal accepte l'octroi d'un droit d'usage de la Ville de Rivière-du-Loup relativement au lot # 4983952;
3. Le Conseil soumet la présente résolution à la Ville de Rivière-du-Loup pour acceptation;
4. Le droit d'usage et les modalités feront l'objet d'une entente écrite avec la Ville de Rivière-du-Loup;
5. La Mairesse et la Directrice générale sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité une entente écrite avec la Ville de Rivière-du-Loup.

2016-03-76.8.5 Congrès Combeq

Dépôt de l'inscription ainsi que la programmation du congrès de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec qui se tiendra à Rivière-du-Loup du 28 au 30 avril 2016.

Attendu que le congrès de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra à Rivière-du-Loup;

Attendu que monsieur Vincent Bérubé inspecteur en bâtiments est membre de la COMBEQ;

Attendu que des ateliers sont présentés lors de ce congrès et sont pertinents à son travail;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte que monsieur Vincent Bérubé participe au congrès de la COMBEQ.

Que le conseil accepte d'en défrayer les frais d'inscriptions de 550\$ plus taxes.

Que les frais encourus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

10. INFORMATIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES

2016-03-77.11.1 Offre de service MSEI MultiSciences Expertises Inc.

Dépôt d'une offre de service pour une évaluation potentielle de la responsabilité de Norda Stelo ainsi que les solutions qui devront être apportées.

MSEI MultiSciences Expertises Inc.

8 725\$ plus taxes

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte la soumission de MSEI MultiSciences Expertises Inc. au montant de 8 725\$ plus taxes pour l'évaluation et les solutions à être apportées à la problématique des bassins aérés.

2016-03-78.11.2 Correction paiement no 4 - Excavations Léon Chouinard et Fils Inc.

Suite à la résolution de la réunion régulière du 7 mars dernier, une facture corrigée de l'ingénieur conseil nous est parvenue et n'inclus pas l'acceptation provisoire ainsi que le versement de la retenue.

Suite à cette nouvelle recommandation,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte la demande de paiement no 4 modifiée au montant de 151 240.37\$ incluant l'avenant au montant de 1 540\$ ainsi que les travaux en dépenses contrôlées au montant de 24 489.46\$ et ce, à même le règlement d'emprunt no 76-15.

Que cette résolution annule la résolution no 2016-03-65.7.5 du 7 mars dernier.

Monsieur Rémi Beaulieu se retire pour ce point.

2016-03-79.11.3 Soumissions - Pompe - Station pompage rue des Muguets

Dépôt de soumissions pour réparer le moteur de la pompe de la station de pompage de la rue des Muguets ou encore en acheter une neuve.

Entreprises Camille Ouellet et Fils	moteur neuf	3 691.34\$
Entreprises Camille Ouellet et Fils	moteur refilé	2 722.34\$
Entreprises Camille Ouellet et Fils	pompe neuve	5 440.00\$
		Le tout plus taxes
Woseley	pompe neuve	4 050.00\$
		Plus taxes
Groupe Voyer Inc.	pompe neuve	3 865.00\$
	pompe usagée de 10 heures	1 952.00\$
	réparation pompe	2 375.49\$
		Le tout plus taxes

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil accepte la soumission de Groupe Voyer au montant de 1 952.00\$ plus taxes pour pompe usagée de 10 heures.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-03-80.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 19h57 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés.

Ghislaine Daris, mairesse
